ACADEMIE ROYALE DE CHIRURGIE

Fol. 26,
N°. 1er.

JE ſouſſigné, fondé de procuration de M. BRIERE DE MONDETOUR, Receveur Général des Economats, nommé par Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, du 13 Mai 1787, pour remplir ſeul les fonctions des Offices des Economes-Séqueſtres des Bénéfices conſiſtoriaux, & en cette qualité, Econome Général Séqueſtre des Biens & Revenus de la Menſe Abbatiale de l'Abbaye Royale de Saint-Germain-des-Prés, paſſée devant Me BONNOMET qui en a la minute, & ſon Confrere, Notaires à Paris, le trente-un Mai mil ſept cent quatre-vingt-ſept, reconnois avoir reçu de M.rs les administrateurs de l'hospice de Chirurgie

9-15
12-1
91 6

Propriétaire de une Maiſon, ſiſe rue des Cordeliers, par les mains et des deniers de M.r Laſſus trésorier

96
81-6
14.14

la ſomme de ~~quatre~~ neuf livres quinze sols

pour treize années ~~années,~~ échues au jour de Saint-Remi mil ſept cent quatre-vingt-dix à cauſe de douze sols parisis

de Cens, dont lad.e maison & lieux ſont chargés envers ladite Abbaye, dont je les quitte, ſans préjudice de tous les autres droits & actions de ladite Abbaye.

FAIT à Paris, le sixième jour de novembre mil ſept cent quatre-vingt-dix.

[illegible] pour M Lambourg

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE

2